



DÉBAT PUBLIC
Center Parcs Le Rousset

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le débat public portant sur
le projet de Center Parcs du Rousset (Saône et Loire)
se déroulera du 20 avril au 20 juillet 2015

Véritable processus démocratique, ce débat public, organisé à l'initiative de la Commission nationale du débat public, donnera à chacun tous les moyens de s'informer, d'exprimer un avis argumenté ou une contribution sur le projet de Center Parcs. Il sera animé par une commission particulière du débat public présidée par Claude Brévan.

Le 25 novembre 2014, Pierre et Vacances Développement, maître d'ouvrage du Projet de Center Parcs sur la commune du Rousset, a saisi la Commission nationale du débat public qui a décidé le 3 décembre 2014 d'organiser un débat public. Celle-ci a désigné le 7 janvier une commission particulière du débat public (CPDP) neutre et indépendante, en charge de l'organisation de ce débat.

Le débat comptera 3 réunions publiques (réunion d'ouverture, réunion à mi-débat, réunion de clôture) et 7 ateliers thématiques permettant d'aborder les différents enjeux socio-économiques et environnementaux du projet.

Calendrier

24 avril à 18h30	Marizy	Réunion publique d'ouverture
12 mai à 18h30	Le Rousset	Atelier « Stratégies de développement local »
13 mai à 18 h 30	Cluny	Atelier Tourisme/Retombées économiques
5 juin 18h30	Saint Bonnet de Joux	Atelier « Equipements publics et impact sur la vie locale »
6 juin à 14h	Le Rousset	Atelier « Environnement » précédé d'une visite du site
8 juin à 14 h	Jalogny	Atelier « Agriculture »
8 juin à 20h00	Charolles	Réunion publique de mi-débat
19 juin à 18 h 30	Montceau-les-Mines	Ateliers « Emplois » et « Modèle économique et financement de projet »
3 juillet à 18 h 30	Marizy	Réunion publique de clôture

Un ensemble de supports d'information et de moyens d'expression seront par ailleurs mis à disposition des citoyens tout au long du débat : site internet, journal du débat, newsletter, réseaux sociaux, contributions écrites.



DÉBAT PUBLIC Center Parcs Le Rousset

La composition de la CPDP

- Claude Brevan (présidente)
- Xavier Bolze
- Jean-Stéphane Devisse
- Fatima Ouassak
- Anne-Marie Odunlami
- Philippe Quevremont
- Bruno Vedrine
- Secrétaire générale : Julie Quentel
- Secrétaire général adjoint : Wahel El Sayed

Le débat public : un moment particulièrement important dans la vie d'un grand projet

Le débat public offre l'occasion à tous les citoyens de participer à la réflexion et à l'élaboration d'un grand projet susceptible d'avoir des répercussions sur l'environnement et qui présente de forts enjeux socio-économiques. Il permet à chacun d'être informé et de prendre la parole sur le projet alors qu'il est encore en phase d'étude. C'est une étape essentielle dans le processus de décision qui aboutira ou non à la réalisation du projet présenté.

Le débat public vise 3 objectifs ...

- Informer le public sur le projet
- Permettre au public de s'exprimer
- Eclairer le(s) porteur(s) de projet

... Et repose sur 3 principes

La transparence :

- toutes les informations sur le projet doivent être claires, complètes et précises
- les participants doivent se présenter pour prendre la parole
- chaque propos est consigné

L'argumentation :

- la participation des citoyens au débat public doit permettre d'apporter des arguments multiples et de qualité
- le débat public n'est ni un référendum ni un sondage d'opinion

L'équivalence de traitement :

- tous les points de vue exprimés doivent être traités de la même façon
- chacun quel que soit son statut, est encouragé à participer au débat de la même façon
- les mêmes moyens d'information, d'expression et de contribution sont mis à la disposition de tous.



DÉBAT PUBLIC Center Parcs Le Rousset

Le projet en débat

Le projet Center Parcs, initié par le groupe Pierre & Vacances Center Parcs en partenariat avec le Conseil Général de Saône-et-Loire et la Région Bourgogne, porte sur la création, sur la commune du Rousset en Saône-et-Loire, d'un "village" sur environ 28 000 m² de surface de plancher (SDP). Il comprend des équipements de loisirs, dont un espace aqualudique couvert, et de services autour desquels rayonnent 400 cottages répartis en 3 ou 4 hameaux.

L'investissement total, hébergements et équipements, est estimé à 170 millions d'euros HT. A cette somme s'ajoutent 7 millions d'euros HT au titre des réseaux extérieurs, qui ne sont pas réalisés sous maîtrise d'ouvrage Pierre & Vacances Center Parcs.

Les travaux de construction du projet Center Parcs se dérouleraient sur une période de 24 mois à partir de fin 2016 pour une ouverture au public à l'été 2019.

Bien que ce projet ne soit pas soumis à l'obligation d'organiser un débat public, le maître d'ouvrage a souhaité saisir la CNDP.

A l'issue du débat

Dans un délai de deux mois, la Présidente de la CPDP élaborera un compte rendu et le Président de la Commission nationale en dressera un bilan. Ces deux documents sont rendus publics et communiqués au maître d'ouvrage.

La décision du maître d'ouvrage devra intervenir dans les trois mois suivants cet envoi. Cette décision portera soit sur la poursuite du projet et ses conditions de réalisation soit sur son abandon.

Contacts presse : Agence Géraldine Musnier

Géraldine Musnier – 04 78 91 06 08 – 06 72 68 27 21 – geraldine@agencegeraldinemusnier.com

Isabelle Larçon – 04 78 91 19 75 – 06 78 56 14 77 – isabelle@agencegeraldinemusnier.com

Secrétariat général :

Julie Quentel et Wahel El Sayed

0800 30 41 01